

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 3

Artikel: Examens suisses de fin d'apprentissage dans les arts et métiers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à ce moment. L'organisation pense cependant que les femmes-maînœuvres disparaîtront de nouveau, mais que les noyanteuses, les mouleuses à la machine, les ébarbeuses et nettoyeuses au courant de leur travail et qui atteignent un salaire plus ou moins acceptable resteront certainement parmi les souvenirs durables des conséquences de la guerre.

Le rôle de la femme, au point de vue industriel, dépend de celui des organisations syndicales. Et si ces dernières savent exiger le respect des droits de la femme, elles n'auront pas à regretter l'emploi des ouvrières, même dans la grosse industrie. Par contre, combien différente sera la situation après la guerre, si le syndicat n'a pas su prévoir ou n'a pas été en mesure de faire admettre ses revendications. Quel réveil, alors, pour ceux qui auront cru à l'« Union sacrée »!

Il est évident qu'en Suisse le problème ne se pose pas pour le moment et que l'emploi de la femme dans certaines industries ne donne pas naissance, à part quelques rares exceptions, à des conflits. Mais le sujet ne doit pas moins nous intéresser, puisque la situation matérielle des ouvriers d'un pays n'est pas sans influence sur celle des ouvriers d'un pays voisin.

Nous y reviendrons.

Examens suisses de fin d'apprentissage dans les arts et métiers

Le rapport de 1915 de l'Union suisse des Arts et Métiers sur les examens de fin d'apprentissage vient de paraître, et s'occupe entre autres de l'organisation de ces épreuves, des procédés d'examen et des résultats obtenus, de la législation cantonale y relative, du nombre des apprentissages faits dans les différents cantons, des directions données quant au choix d'un métier, et des mesures prises pour assurer aux arts et métiers un recrutement suffisant d'ouvriers du pays. Il y est constaté à nouveau que, partout bientôt, les examens de fin d'apprentissage, autrefois facultatif et dépendant exclusivement de l'initiative privée, constituent aujourd'hui une organisation de l'Etat en vertu de lois cantonales, et qu'ils sont obligatoires pour tous les apprentis, ce qui est une preuve convaincante de la raison d'être et de l'utilité de cette institution.

Les examens de fin d'apprentissage dans les arts et métiers sont maintenant introduits dans tous les cantons et sous la direction générale de l'Union suisse des Arts et Métiers, par l'en-

treprise de laquelle ils sont subventionnés par la Confédération. La participation totale a atteint en 1915 le chiffre de 7600 apprentis examinés (comparativement à 6567 l'année précédente), et ces apprentis appartiennent à 200 métiers différents. De ce nombre, 2831 = 37 % ont fréquenté une école moyenne, et 5966 = 78 % des cours complémentaires ou une école professionnelle. La subvention fédérale a été de fr. 44,000, les subsides des cantons de fr. 136,254 au total, et les recettes d'autre nature de fr. 6912. Les recettes totales de tous les arrondissements d'examens accusent un montant de fr. 145,297 et les dépenses de fr. 149,900.

Les douanes suisses en 1915

Comme il fallait s'y attendre, les recettes, par rapport à l'année 1914, ont encore baissé; elles se sont élevées en 1915 à 54,803,829 fr. 11 contre 65,080,410 fr. 96 en 1914. Des six arrondissements douaniers, il n'y a que celui de Genève dont le chiffre de recettes, en 1915, soit supérieur à celui de 1914. Alors que Genève accuse une augmentation de 3,521,842 fr. 11, Bâle, par exemple, offre une diminution de 7,047,110 fr. 51 sur les chiffres de 1914.

Pour ce qui a trait à l'importation des céréales et des denrées alimentaires les plus courantes, le tableau ci-après donne un aperçu, plutôt peu réjouissant, de la situation actuelle de nos approvisionnements en Suisse, car nécessairement la baisse des importations implique aussi celle de nos réserves. Les chiffres sont exprimés en quintaux métriques:

	1913	1914	1915
Blé	5,292,278	4,408,991	4,824,408
Avoine	1,771,595	1,463,432	996,337
Semoule	206,678	139,888	12,216
Farine	381,320	211,798	75,629
Malt	509,307	472,869	268,742
Pommes de terre	937,156	1,326,321	303,885
(Eufs	137,757	113,604	46,552
Viande fraîche .	109,255	56,831	4,563
Riz	181,316	200,644	221,832
Sucre	1,172,609	1,345,572	1,214,387

Animaux vivants pour la boucherie: 275,604 pièces en 1913; 185,905 en 1914 et 59,703 pièces en 1915.

En ce qui concerne les autres articles, la situation n'est pas plus réjouissante. Par exemple, l'importation de la farine alimentaire pour le bétail est descendue en 1915 à 2833 quintaux contre 579,372 en 1913, les bois de construction et de chauffage à 1,437,951 quintaux contre 4,103,892 en 1913. L'importation du cuir a diminué de 40,000 quintaux, celle des confections